



HONORAIRES - LOCATION*

Au 01/12/2022

*Une réduction automatique sera appliquée sur les honoraires, répartie comme suit : 25% propriétaire, 25% locataire.

Pour en bénéficier, l'une des deux partie devra justifier d'une adhésion à l'ADOSM.

HONORAIRES TTC

PRESTATIONS

À LA CHARGE DU

LOCAUX D'HABITATION OU MIXTES* (soumis à la loi du 6 juillet 1989)			
Entremise/négociation, visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail**	8, 10, 12 €/m² 8, 10, 12 €/m²	Bailleur Locataire	
État des lieux location vide**	3 €/m² 3 €/m²	Bailleur Locataire	
État des lieux location meublée**	3 €/m² 3 €/m²	Bailleur Locataire	

^{*}TVA au taux en vigueur de 20% incluse.

HONORAIRES TTC

LOCAUX DE DROIT COMMUN***			
Entremise/négociation, rédaction du bail	15 % du loyer annuel	Preneur	
État des lieux	2,5 €/m² 2,5 €/m²	Bailleur Preneur	

LOCAUX COMMERCIAUX/PROFESSIONNELS***				
Entremise/négociation, rédaction du bail	25 % du loyer annuel	Preneur		
État des lieux	2,5 €/m² 2,5 €/m²	Bailleur Preneur		

AUTRES BIENS***			
Entremise/négociation, rédaction du bail	10 % du loyer annuel	Preneur	
État des lieux	2,5 €/m² 2,5 €/m²	Bailleur Preneur	

^{***}m² de surface habitable (Loi Carrez).

Bercail France est une marque déposée de la société Roucher Immo, SAS au capital de 16 503€, immatriculée au RCS de Brest sous le numéro 885 182 535. Siège social : 40 Quai de la Douane, 29200 Brest. Carte professionnelle n° CPI 2901 2020 000 044 731, délivrée le 21/04/2022, permettant l'activité de : Transaction sur immeubles et fonds de commerce * Gestion immobilière.

^{**}Le montant TTC imputé à la locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par le décret n°2014-890 du 1er août 2014, en fonction de la commune sur laquelle se situe le bien.